



Talents des c!tés

Communiqué de presse
30 janvier 2014

13^e édition du Concours *Talents des Cités*

Les inscriptions sont ouvertes !

La création d'entreprise a le vent en poupe dans les quartiers prioritaires de la Ville. Leurs habitants sont de plus en plus nombreux à partager cette ambition et à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Elle est aussi au cœur de l'action du gouvernement avec le lancement en décembre 2013 d'un plan « entrepreneurs des quartiers » par le ministre délégué à la Ville. Les inscriptions à *Talents des Cités* en hausse constante d'année en année témoignent de cet engouement. Regroupant un **réseau de 450 anciens lauréats, créateurs d'entreprises présents dans toute la France, dont 75 % toujours en activité**, les *Talents des Cités* ont déjà créé plus de 4 000 emplois dans les quartiers prioritaires depuis la création du concours en 2002.

Forts de ces succès, le ministère de la Ville et le Sénat lancent la 13^e édition du concours *Talents des Cités*, co-organisé par BGE et la Caisse des Dépôts. S'inscrivant pleinement dans les objectifs du plan « entrepreneurs des quartiers », le concours *Talents des Cités* bénéficie du soutien de nombreux partenaires publics et privés : **l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le Groupe Safran, GDF Suez, Epareca, la Fondation EDF, le Groupe Casino, la Fondation SFR, FinanCités, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), le Club XXI^e siècle, Public Sénat, France Télévisions, et Radio France.**

- **Talents des Cités 2014 : 21 concours régionaux, 1 concours national**

Talents des Cités est ouvert aux créateurs d'entreprise ou d'association et aux porteurs de projet – installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les candidats sont invités à présenter leur projet d'ici le 31 mai 2014 au plus tard.

Pour participer, les candidats doivent au préalable avoir fait valider leur projet ou être suivis par un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise, BGE ou autre.

Organisés dans toute la France par les BGE, les jurys régionaux désignent deux lauréats par région dans chacune des catégories suivantes :

- **Création**, destinée aux créateurs d'entreprises et d'associations dont l'activité a été lancée entre 2011 et 2013.
- **Emergence**, dédiée aux porteurs de projet, ou d'idée qui souhaitent créer une activité.

Ils seront récompensés par un prix régional de 1000 à 2000 €. Parmi eux, 10 lauréats se verront distingués par un jury national. Ils recevront un prix de 7000 € et seront parrainés par un des partenaires de *Talents des Cités*.

En octobre 2014, le « Grand Prix Talents des Cités 2014 » et la « Mention spéciale 2014 » seront dévoilés au cours de la remise des prix, seule cérémonie organisée dans le cadre prestigieux de l'hémicycle du Sénat. Les deux lauréats recevront un prix de 5000 €. Les prix remis aux différentes étapes du concours sont cumulatifs.

Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

- leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial,
- la viabilité économique et financière du projet,
- l'impact de l'activité sur le quartier, les créations d'emplois et de lien social,
- leur mission « d'ambassadeur des quartiers » (volonté de changer l'image de leur quartier, d'aider d'autres jeunes à entreprendre).

Inscription sur : www.talentsdescites.com

Les prochains grands rendez-vous *Talents des Cités* en 2014

Juin - Juillet : Jurys régionaux

Septembre : Jury national

18 Octobre : Cérémonie de remise des prix au Sénat

Pour en savoir plus : www.talentsdescites.com